



Rendez-Vous au TA pour OQTF

Par **BRO_**, le **22/02/2017** à **19:35**

Bonsoir,

Voici mon histoire, j'étais conjoint d'une française en 2008, je suis arrivé en France en 2009, père d'un petit garçon né en 2010 il a 6 ans maintenant et français biensûr par sa mère. Je n'ai eu que 2 cartes de séjour vie privée familiale et des récépissés depuis 6 ans de mariages puisque mon ex envoyait des courriers derrière mon dos à la préfecture pour ne pas que j'ai ma carte de séjour, elle-même me la confirmer. En Aout 2015 elle m'a sorti de la maison puis on a divorcé auprès du tribunal depuis Avril 2016. Je vis avec mon frère depuis ma sortie. J'ai fait une demande de titre de séjour comme père d'enfant français à la préfecture qui m'a donné une dizaine de récépissé jusqu'au mois d'octobre dernier j'ai reçu un OQTF. J'ai des reçus de ticket depuis 2011 pars qu'elle m'avait sorti aussi, les achats de jouet, produits alimentaires, virements et les mandats cash de la pension alimentaire que m'avait ordonné le juge et je le prends un week-end sur deux puis la moitié des vacances scolaire. La préfecture dit que je dois montrer les dépenses depuis sa naissance sachant que de 2009 à 2015 hors que je vivais avec sa maman comme conjoint pas comme père d'un enfant français et dans sa mémoire envoyé à mon avocat la préfecture n' a pas pris en considération mes dépenses des années 2011/2012/2013 et 2014 que mon avocat a mentionné sur ma requête , elle a considéré que l'année 2015. J'ai repris mon avocat de divorce qui m'a fait une requête auprès du tribunal administratif et on a rendez-vous la fin du Mars. Je veux savoir mes chances qu'on me redonne ma carte ?

Cordialement

Par **amajuris**, le **22/02/2017** à **20:34**

bonjour,

il est impossible de prédire ce que décidera le tribunal administratif.
seul votre avocat qui connaît votre dossier et qui a sans doute l'habitude de ce genre d'affaires, peut répondre à votre question.
salutations

Par **Visiteur**, le **22/02/2017** à **21:03**

Bonsoir,

Il y sans doute quelque chose que vous ne mentionnez pas dans votre exposé.

Pour quelle raison votre épouse aurait-elle écrit "dans votre dos" à la préfecture ? et n'a pas souhaité poursuivre votre vie commune ?

La est peut être la réponse...